

## **RÈGLEMENT LIÈVRES**

## ALLIANZ BELGIAN CHAMPIONSHIPS & HANDISPORT PHY/VIS - AMH FYS/VI

Bruges (OB), 29-30/07/2023

Les lièvres (PACE) seront autorisés, sur certaines épreuves, lors des **Allianz Belgian Championships**, qui se dérouleront à Bruges (OB) les samedi 29 et dimanche 30 juillet 2023. Leur participation est règlementée.

## Épreuves concernées :

- Dames: 800m, 1500m, 5000m, 3000m steeple
- Hommes: 800m, 1500m, 5000m, 3000m steeple

L'athlète qui sera classé, en date du mercredi 19 juillet 2023, dans le top 70 des World Rankings (3/pays), pourra faire appel à un lièvre sur la même épreuve que celle à laquelle il participera aux championnats nationaux.

Si plusieurs athlètes participant dans la même épreuve aux **Allianz Belgian Championships** sont classés dans le top 70 des <u>World Rankings</u> (3/pays), seul le meilleur athlète classé pourra faire appel à un lièvre.

Les lièvres sont autorisés uniquement lors des finales/finales directes.

Le choix du lièvre est à l'appréciation de l'athlète, ainsi que le tempo souhaité. L'intégralité du montant des frais sera à charge de l'athlète.

Pour le lundi 24 juillet 10h00 au plus tard, l'athlète devra introduire une demande de lièvre auprès de la Ligue Royale Belge d'Athlétisme (LRBA), par e-mail à <u>sven@belgian-athletics.be</u>, en mentionnant le nom et le prénom du lièvre souhaité.

Après validation par la LRBA, le lièvre sera ajouté à la sélection des **Allianz Belgian Championships**, sur l'épreuve concernée, et ne fera pas partie du quota de participants.

Celui-ci ne sera pas autorisé à terminer la course.







